

Nom Ecole
Adresse

A

M. l'Inspecteur d'Académie

Nous avons reçu dans les écoles des lettres de mission adressées aux « enseignants surnuméraires ».

Nous les appelons pour notre part, comme ils apparaissent au mouvement, des postes « animation soutien ».

Ces lettres de mission demandent aux enseignants « animation soutien » d'effectuer des remplacements.
C'est inacceptable.

Les « difficultés ponctuelles de remplacement » mentionnées dans la lettre de mission sont une vue de l'esprit.

Les difficultés de remplacement sont récurrentes. Les enseignants « d'animation-soutien » seraient donc amenés à interrompre régulièrement leur action pour assurer les remplacements.

Qui s'occupera alors de l'animation et du soutien dans notre école qui en a cruellement besoin ?

Si ces postes « d'animation-soutien » venaient à disparaître, ou à être utilisés pour des remplacements, ce sont des projets porteurs qui donnent un sens à l'éducation prioritaire qui vont disparaître, c'est une des rares réponses aux difficultés sociales et scolaires qui fait les frais des mesures de rigueur.

Aucun texte ne stipule que les maîtres « animation-soutien » doivent faire des remplacements. Depuis leurs créations sur la dotation département en 1982, ces postes sont dévolus à la mise en place des projets d'école et de pratiques innovantes pour permettre la réussite des élèves.

Nous considérons que l'introduction dans les missions de l'enseignant « animation soutien » d'une mission de remplacement traduirait un mépris pour le travail des équipes enseignantes, pour leur souci de mise en cohérence de leurs actions et pour leur engagement quotidien pour la réussite de tous les élèves.

Rappelons pour finir que le Ministère préconise sur son site dédié à l'Education Prioritaire de « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. ». Il serait dommage que dans le Rhône vous donniez moins à ceux qui ont moins.

Veillez agréer, M. l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre profond attachement à la réussite de tous les élèves et à la continuité du service public